



TDF Micro Sud-Ouest

30 Juin et 1^{er} Juillet
Lac de Montbel, Rives de Léran
Club de Voile des Rives de Léran
5A

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2017/2020),
- 1.2 les règlements de la Fédération Française de Voile,
- 1.3 Les règles d'équipements pour les voiliers,
- 1.4 Les règles de classes et les règles de jauges concernées

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE

Application de la régulation 20 de l'ISAF (code de publicité) et des prescriptions de la Fédération Française de voile

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Les bateaux doivent de préférence se pré inscrire en renseignant les informations demandées sur la page : https://www.monclubfacile.maif.fr/collectes/2_tdf_leran_2018?uid=b2df98a3pac9ap498dpad18p6b3a772785f1

- 3.1 La régate est ouverte aux séries : MICRO, A, R1, OSIRIS.
- 3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.

4. DROITS A PAYER

Les droits d'inscription : 10€ par bateaux, 20€ par repas pour la soirée des équipages (15€ pour les moins de 15 ans).

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription :
De 9h à 13h
- 5.2 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
30 Juin 2018	14h
1 Juillet 2018	10h

- 5.3 Des contrôles de jauge pourront être effectués à tout moment.
- 5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- Disponibles sur place lors de la confirmation des inscriptions ;
- Disponible sur le site internet du club.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

7. LES PARCOURS

Les parcours seront de types construits et/ou côtiers

8. SYSTEME DE PENALITE

Les RCV 44.1 et 44.2 sont modifiées de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour, comprenant un virement de bord et un empannage.

9. CLASSEMENT

9.1 Deux courses devront être validées pour valider la compétition.

- 9.2
- Quand moins de **3** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
 - Quand **3** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

9.3 Le système de classement est le suivant : A MINIMA

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

12. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : à la discrétion de l'organisation

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

14.1 Repas :

- Le vendredi soir, des bénévoles seront présent pour vous accueillir, merci de nous indiquer votre heure d'arrivée. Vous pourrez dîner sur place ou au restaurant La Régate situé juste au-dessus du club de voile.
- Le repas des équipages aura lieu sur le site du CVRL, vous pouvez vous pré inscrire en remplissant le formulaire d'inscription du bateau.
- Un panier repas est proposé pour 6€, merci bien inscrire le nombre de paniers en remplissant la fiche d'inscription sur le site internet du CVRL

14.2 Logement :

Notre partenaire le Camping la régata propose une réduction de 10% aux régatiers ainsi qu'à leur accompagnants.

14.3 Contacts :

Club de Voile des Rives de Léran :

Jonathan Commissaire

president@cvrl.fr

06 83 01 32 52

Gaëtan Mieulet

secretaire@cvrl.fr

06 46 27 14 15

Hébergement / Restauration

Camping La Régate

contact@campinglaregate.com

06 08 48 08 63

Restaurant La Régate

06 86 52 73 23